

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté interpréfectoral en date du 27 mai 2025, il sera procédé à une enquête publique d'une durée de trente-et-un jours (31) jours consécutifs, du lundi 23 juin 2025 à 9 h au mercredi 23 juillet 2025 à 12 h, au sujet de la demande de déclaration d'intérêt général au titre des articles R. 214-88 et suivants du code de l'environnement, pour la mise en œuvre d'actions relatives à l'accord de territoire Bassin Gartempe Amont, sollicitée par le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.

**Communes concernées :**

– Haute-Vienne : Ambazac, Arnac-la-poste, Azat-le-Ris, Balledent, Bellac, Berneuil, Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe, Blanzac, Blond, Breuilaufo, Chamboret, Châteauponsac, Compreignac, Dinsac, Dompierre-les-Églises, Droux, Folles, Fromental, Jabreilles-les-Bordes, La Bazeuge, La Croix-sur-Gartempe, La Jonchère-Saint-Maurice, Laurière, Le Buis, Le Dorat, Magnac-Laval, Nantiat, Oradour-Saint-Genest, Peyrat-de-Bellac, Rancon, Razès, Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Bonnet-de-Bellac, Saint-Hilaire-la-Treille, Saint-Jouvent, Saint-Junien-les-Combes, Saint-Léger-la-Montagne, Saint-Léger-Magnazeix, Saint-Ouen-sur-Gartempe, Saint-Pardoux-le-Lac, Saint-Sornin-la-Marche, Saint-Sornin-Leulac, Saint-Sulpice-Laurière, Saint-Sylvestre, Tersannes, Thouron, Val-d'Issoire, Val-d'Oire-et-Gartempe, Vaulry, Villefavard ;

– Creuse : Arrènes, Augères, Aulon, Bénévent-l'Abbaye, Ceyroux, Chamborand, Fleurat, Fursac, Gartempe, Guéret, La Brionne, La Chapelle-Taillefert, La Souterraine, Le Grand-Bourg, Lépinas, Lizières, Maisonnisses, Marsac, Montaigut-le-Blanc, Mourioux-Vieilleville, Noth, Peyrabout, Saint-Christophe, Saint-Eloi, Saint-Goussaud, Saint-Léger-le-Guérois, Saint-Maurice-la-Souterraine, Saint-Priest-la-Feuille, Saint-Priest-la-Plaine, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guérois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche, Sardent, Savennes.

Un exemplaire du dossier d'enquête en support papier comprenant les informations environnementales sera déposé en mairies de Châteauponsac (siège de l'enquête publique), de Peyrat-de-Bellac et de Le Grand-Bourg (mairies de permanences) pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le dossier dématérialisé sera consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne :

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Le public pourra également en prendre connaissance en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans les locaux du PASTEL situés 22 rue des Pénitents Blancs à Limoges (Haute-Vienne) pendant les jours et heures d'ouverture du public. Il conviendra de contacter préalablement le service eau environnement forêt de la direction départementale des territoires de la Haute-Vienne au 05.19.03.21.69 ou 05.19.03.21.46.

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, en mairies de Châteauponsac, de Peyrat-de-Bellac et de Le Grand-Bourg ou être formulées par écrit et adressées à la mairie de Châteauponsac (1 place de la République - 87290 Châteauponsac), à l'attention du commissaire enquêteur, qui les visera et les annexera au registre d'enquête, ou par mél :

[iota.ddt-87@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:iota.ddt-87@equipement-agriculture.gouv.fr).

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionnés avant le début ou après la clôture de la présente enquête ne pourront pas être pris en considération.

Des informations sur le projet pourront être sollicitées auprès du Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe – tél : 05.19.37.00.52 – mél : [contact@cr-gartempe.com](mailto:contact@cr-gartempe.com)

M. François PROJETTI, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Limoges et recevra le public comme ci-après :

- mairie de Châteauponsac	lundi 23 juin 2025	de 9 h à 12 h
- mairie de Le Grand-Bourg	mercredi 9 juillet 2025	de 14 h à 17 h
- mairie de Peyrat-de-Bellac	vendredi 18 juillet 2025	de 9 h à 12 h

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une déclaration d'intérêt général prise par arrêté interpréfectoral.

Dans un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur aux mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne où ils seront à la disposition du public pendant un an, à l'adresse suivante : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.